

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 OCTOBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le treize octobre, à 20H00, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, salle du Conseil, sous la Présidence de Mme Emilie DUPREY, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme Emilie DUPREY, Maire - M. Gilbert ARRIVE, Mme Jocelyne GUIBERT, Mme Sonia LAUTRU, M. Pascal CAILLE, M. Patrick PERDRIAU, les adjoints - Mme Bernadette MARTINEAU, conseillère déléguée - M. Julien GUILLON, M. Jean-Louis AMIAUD, Mme Christelle BRILLAUD, Mme Patricia VERGNAUD, Mme Isabelle LACREUSE, M. Antoine SANTOS, M. Cyril DROUIN, M. Pascal BROCHARD, M. Pascal BINET, les conseillers municipaux

ABSENTS EXCUSES :
Mme Jacqueline BLAIN qui donne pouvoir à M. Patrick PERDRIAU
Mme Judith MONTAUBAN qui donne pouvoir à Bernadette MARTINEAU
Mme Christelle SOURISSE qui donne pouvoir à Sonia LAUTRU
Mme Marie-José MORICE BOU SALA qui donne pouvoir à Christelle BRILLAUD

Date de la convocation : 07/10/2025

M. Julien GUILLON est nommé secrétaire de séance.

N° : DELCM2025-10/03

OBJET : REGULARISATION FONCIERE – VOIRIE DE LA CANQUETIERE

Monsieur Gilbert ARRIVE explique que la voirie du village de la Canquetière, bien qu'ayant un usage de desserte publique depuis de nombreuses années, est implantée sur plusieurs parcelles appartenant à des propriétaires privés :

- YM 77 et YM 76, appartenant à Monsieur Didier GUILLOTON,
- YM 90, appartenant à Madame Marie-Armelle GUICHETEAU,
- YM 82 et YM 86, appartenant à Monsieur Yannick FONTENEAU.

Afin de régulariser cette situation et de sécuriser juridiquement l'usage public de cette voie, il est proposé que la commune procède à l'acquisition, à titre gratuit, de ces parcelles et des réseaux qui s'y trouvent.

Il ajoute que la commune pourrait prendre les frais de notaire à sa charge et qu'aucun frais de géomètre ne serait nécessaire.

Après délibération et à l'unanimité de ses membres, le Conseil Municipal décide :

- D'acquérir les parcelles susvisées en cession gratuite
- D'autoriser Madame le Maire à signer l'acte notarié et toutes pièces relatives à cette opération
- De procéder au classement des parcelles dans le domaine public routier communal dès la signature de l'acte.

Fait et délibéré aux BROUZILS, les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance
Julien GUILLON

Le Maire
Emilie DUPREY

